

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 2 JUIN 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le deux du mois de juin le Comité Syndical dument convoqué s'est réuni en son siège social sous la présidence de Monsieur Bernard GAUFFRETEAU, Président.

Date de la convocation : 22 Mai 2023	Nombre de délégués en exercice : 34 Présents : 18 Absents excusés : 15 Absents : 4 Votants : 21 dont 3 pouvoirs
--------------------------------------	---

PRESENTS :

M. BARREAU Dominique ; Mme BAUDELLOT Chantal ; Mme BRAUD Françoise (suppléante) ; Mme CHABAUTY Viviane (suppléante) ; Mme CORLAY-QUESTEL Christiane ; M. DABIN Michel ; M. DANGER Jean-Louis ; M. DORET Michel ; M. GAUFFRETEAU Bernard ; Mme GELÉE Maryline ; M. JEUDI Daniel ; M. LIGNE Alain ; Mme NOLOT Monique ; M. POTET Christophe (suppléant) ; Mme RICHARD Françoise ; M. SOULARD Claude ; M. THOMAS Patrice ; M. WANLIN Jean-Michel.

ABSENTS EXCUSES :

M. JOZEAU Jacky est remplacé par Mme CHABAUTY Viviane ;
M. METREAU Jacques est remplacé par Mme BRAUD Françoise ;
M. NERBUSSON Joël est remplacé par M. POTET Christophe ;
M. AUBRUN Thomas a donné pouvoir à M. BARREAU Dominique ;
M. BICHON Laurent a donné pouvoir à M. DANGER Jean-Louis ;
M. CHEVALLIER Jérémy a donné pouvoir à M. GAUFFRETEAU Bernard ;
M. CHARBONNEAU Claude ; M. CHAUVIN Hervé ; M. DUPAS Bruno ; M. MOTARD Jérôme ; M. NOIRAUD Bernard ;
M. PILLOT Jean ; M. POUPIN Pascal ; M. POYAUX Jean-Michel ; M. RENAUD Denis.

ABSENTS : M. AIGUILLON Mickaël ; M. CESBRON Patrice ; M. FUZEAU Bruno ; M. WOJTCZAK Richard.

Secrétaire de séance : M. WANLIN Jean-Michel.

PROGRAMME RE-SOURCES

ACQUISITION DE PARCELLES SUR LA COMMUNE DE PAS DE JEU

Dans le cadre du programme Re-Sources des BAC du Pays Thouarsais, le SEVT mène une action sur la gestion du foncier sur le BAC de Pas de Jeu et des Lutineaux. Une convention a été signée en ce sens avec la SAFER en juin 2014, afin d'acquérir des parcelles dans les zones les plus sensibles ou bien constituer des réserves foncières pour réaliser ensuite des échanges. Ces territoires font également l'objet d'un aménagement foncier.

C'est dans ce cadre que la SAFER propose au SEVT d'acquérir des parcelles sur la commune de Pas-de-Jeu, dans le but de constituer une réserve foncière sur ce secteur. En effet, ces parcelles sont localisées dans le périmètre de l'étude pour l'aménagement foncier du BAC de Pas-de-Jeu. Elles pourront être mobilisées lors de ce futur projet. En fonction du schéma directeur qui sera défini, la surface des parcelles pourra être redirigée et répartie sur les zones vulnérables, comme le PPR des forages ou les vallées sèches.

La **surface totale des parcelles est de 04ha 97a 40ca**, pour un montant principal (hors frais notariés et SAFER) de **16 000,00 €HT**.

Soit un prix de l'ordre de 3 200 €/Ha.

Relevé cadastral :

Référence cadastrale Section et n° de parcelle	Nom	Commune	Nature	Surface (Ha a ca)	Surface (m ²)
D 55	LA PIECE DES PERRIERES	Pas-de-Jeu	Taillis simple	ha50a20ca	5020
A 873	PETITS CHAMPS VEILLES	Pas-de-Jeu	Terres	1ha35a00ca	13500
B 181	LES VARANNES	Pas-de-Jeu	Terres	ha48a80ca	4880
B 196	LES VARANNES	Pas-de-Jeu	Vignes	ha19a60ca	1960
B 737	LE LUNEAU	Pas-de-Jeu	Vignes	ha3a90ca	390
C 178	LE GOULET	Pas-de-Jeu	Terres	ha45a30ca	4530
D 20	SOUS LE BOIS DE LA BATE	Pas-de-Jeu	Terres	ha87a50ca	8750
E 125	LES CHAMPS ROUGES	Pas-de-Jeu	Terres	1ha07a10ca	10710
TOTAL				4ha97a40ca	49740

Cartographie du parcellaire :

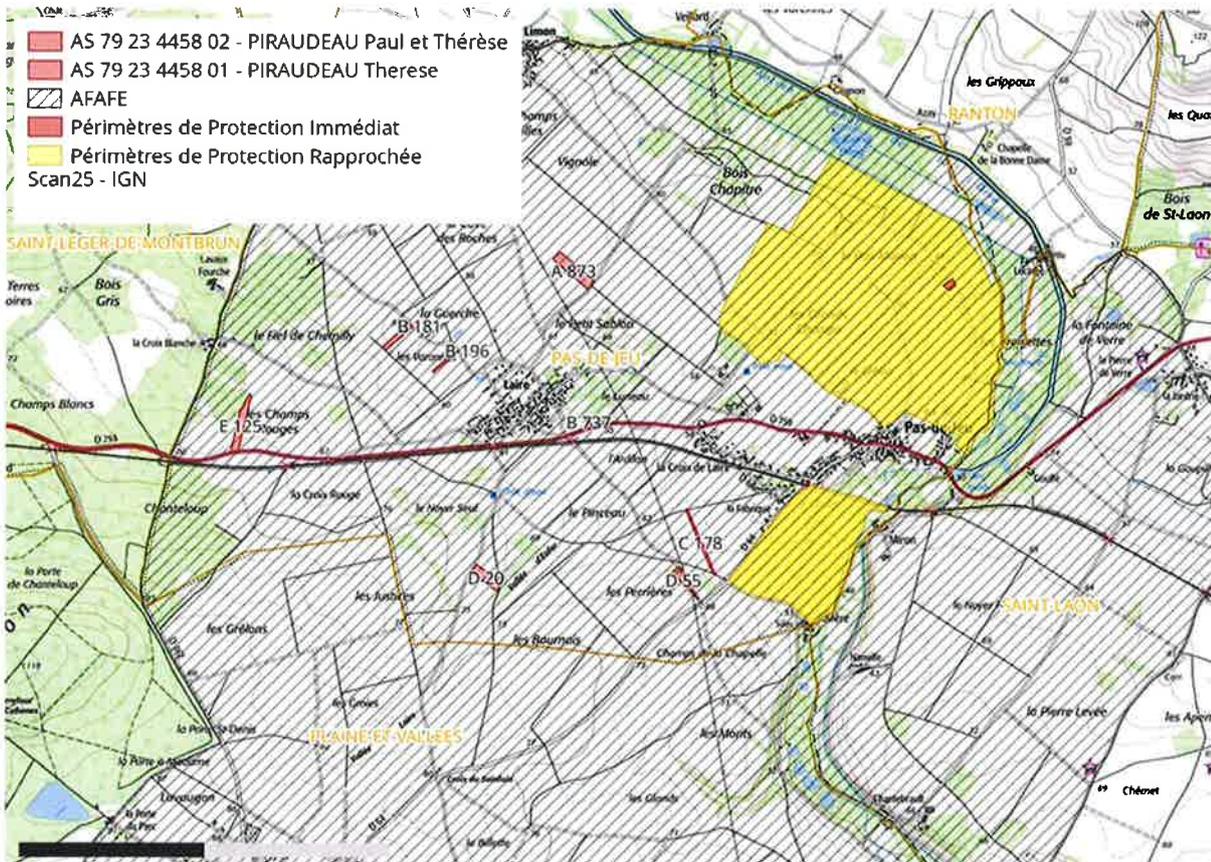


Figure 1 : localisation des parcelles (source : SAFER)

Il est demandé au comité syndical de valider cette acquisition et d'autoriser le Président à signer les documents inhérents au dossier et à réaliser une demande de subventions auprès des financeurs habituels.

Nota : la présente délibération est une validation de principe sous réserve de l'obtention d'une résiliation de bail de la part de l'exploitant actuellement en place.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ✓ VALIDE l'acquisition ci-dessus présentée ;
- ✓ RAPPELLE que la présente délibération est une validation de principe sous réserve de l'obtention d'une résiliation de bail de la part de l'exploitant actuellement en place
- ✓ AUTORISE le Président à faire les demandes de financement auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, du Conseil Départemental 79 et du Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine.
- ✓ AUTORISE le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Bernard GAUFFRETEAU



Accusé de réception en préfecture
079-200080844-20230602-CS-DE-23-034-DE
Date de télétransmission : 07/06/2023
Date de réception préfecture : 07/06/2023

